



Procès-verbal de la séance du 29 avril 2019

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2019
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Election d'un scrutateur suppléant
7. Nomination d'un membre AdF à la Commission de la mobilité
8. Nomination d'un membre AdF à la Commission des routes
9. Préavis no 60/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 212'000.00 TTC concernant divers travaux d'entretien et d'amélioration de notre auberge communale « Les Balances »
10. Préavis no 61/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 1'349'000.00 TTC concernant les travaux de rénovation des toitures de la salle de gym et production d'électricité par l'installation de cellules photovoltaïques
11. Préavis no 62/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 400'000.00 TTC concernant la création d'une place villageoise – abribus à la Grand'Rue 29 – parcelle communale N°67
12. Préavis no 63/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 922'000.00 en vue de l'acquisition de la parcelle 881 et d'une partie du DP 1022, de la construction d'un mur de soutènement, de l'étude de la réalisation d'un bâtiment pour le Club Nautique de Founex et d'une extension du bâtiment de la Capitainerie sur la parcelle 881 du Port de Founex, ainsi que de l'étude de variantes pour une plateforme de baignade
13. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
14. Propositions individuelles et divers.

A 20h15, M. le Président du Conseil M. Stern ouvre la séance et salue la présence du public, de la Municipalité, des Chefs de service, de l'huissier et de la presse.

1. Appel

Présents : 41 Excusés : 8 Absent : 0

Démission de Mme Alexandra de La Tour d'Auvergne, membre AdF.

2. Assermentations

Mme E. Moser, membre AdF, est candidate à l'élection complémentaire au Conseil communal. M. E. Baer présente en quelques mots Mme E. Moser, absente ce soir, et les conseillers acceptent cette candidature. La nouvelle Conseillère sera assermentée lors de la séance du 24 juin prochain.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2019

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

4. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Futurs préavis

Les préavis suivants seront présentés lors de la séance du Conseil du 24 juin 2019 :

- Exposition « Mémoire de Founex » - demande de crédit complémentaire
- Demande de crédit pour le remplacement de l'informatique communale
- Modification des amortissements concernant le préavis 58/2019 – réfection des installations scéniques de la salle de spectacles
- Rapport de gestion et approbation des comptes 2018
- Arrêté d'imposition 2020
- Modification du PPA Les Cuttemers
- PPA Les Cuttemers – crédit d'étude – demande de crédit complémentaire

Révision du plan d'affectation communal – Plan des zones

La première phase de coordination avec le Service du développement territorial s'est tenue le 12 avril dernier. L'étude suit normalement son cours et une première séance de présentation à la Commission de l'urbanisme sera organisée dans le courant du mois de mai prochain.

Rénovation du restaurant du Martin-Pêcheur

La synthèse CAMAC ayant enfin été délivrée, l'avocat de la Commune prépare la levée des oppositions.

Hermanjat Christophe – diplôme de cadre en administration communale

Au terme d'une formation d'une durée de 2 ans, M. C. Hermanjat a obtenu le diplôme de cadre en administration communale.

Réaménagement et désaffectation du cimetière

Les travaux de réaménagement du cimetière sont presque terminés, il ne reste que quelques finitions. Par ailleurs, notre service de la voirie a commencé les travaux relatifs à la première partie de la désaffectation.

Antennes 5 G

La Municipalité a été approchée par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'installation d'antennes 5G. Au vu du manque d'information concernant les effets de cette 5G, elle a décidé d'attendre le rapport demandé par la Confédération. De plus, la Municipalité a mandaté le bureau Urbaplan pour réunir les 3 opérateurs concernés afin d'établir un plan global des besoins et pour déterminer les emplacements nécessaires, le but étant d'avoir une idée finale de la situation sur l'entier du territoire communal.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Engagement de personnel

Deux nouveaux collaborateurs paysagistes ont été engagés au Service de la voirie, il s'agit de MM. Sébastien Parmelin et Nicolas Monnier.

Une des personnes a été engagée pour remplacer un collaborateur qui nous a quitté fin octobre 2018 et la deuxième personne a été engagée dans le cadre de la création d'un nouveau poste.

Préavis 6/2016-2021 : Crédit en vue de financer la réalisation des travaux de requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) sur le territoire communal de Founex

Les travaux suivent leur cours et le nouveau giratoire de Courte Raie sera bientôt fleuri.

Préavis 54/2016-2021 : Crédit en vue de la requalification de l'axe Courte-Raie - Ch. des Repingonnes entre la RC1 et le giratoire du Centre sportif

Les travaux de requalification vont démarrer début mai par l'axe RC1 - Grand'Rue. Suivra la création du carrefour l'année suivante, puis l'axe ch. des Repingonnes - giratoire du Centre sportif.

Suite à la requête de plusieurs citoyens et conseillers de créer un cheminement piétonnier, une demande d'entrée en matière pour une emprise sur la surface d'assolement (SDA) a été soumise au Service du développement territorial (SDT). Suite à l'instruction de ce dossier, le SDT constate que, en l'absence d'un intérêt cantonal, le projet sera préavisé négativement. La Municipalité ayant pris acte de cet avis, a décidé de renoncer à étudier plus en avant ce projet de cheminement en zone agricole. L'impossibilité de toucher aux zones agricoles rend la situation identique pour la route de Céligny et le chemin des Rannaux.

Achat de véhicules

Dans le cadre de la gestion du parc véhicules, la Municipalité a procédé au remplacement de plusieurs véhicules et engins communaux :

- Remplacement du chariot de levage à moteur Toyota acheté en 1988 par un outil du même type.
- Remplacement de l'Opel Combo, achetée en 2002, par un véhicule du même type, à savoir un Fiat Doblo, essence, les véhicules utilitaires électriques n'étant pas encore assez performants sur le marché.
- Remplacement du tracteur tondeuse frontale Iseki, acheté en 1999, par un véhicule du même type et de la même marque.

M. D. Lehoux, Municipal

Les travaux de réfection des installations scéniques de la Salle de spectacles commencent la semaine prochaine et se termineront en septembre 2019.

5. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président M. Stern transmet les informations suivantes :

- Une Commission Ad'hoc a été nommée dans le cadre du préavis « remplacement de l'informatique communal ». Les membres sont MM. Morisod, Rusca, Vaucher, Béhé et C. Stern. Il remercie ces commissionnaires d'avoir accepté cette charge. La présentation du préavis est prévue le 13 mai prochain.
- L'exposition « Histoire de Founex » se clôture par un dépassement au budget qui sera soumis aux Conseillers lors de la prochaine assemblée, comme annoncé préalablement par M. le Syndic. Considérant qu'il s'agit uniquement de l'aspect financier du préavis, la Commission Ad'hoc n'est pas convoquée à la présentation du préavis le 13 mai, toutefois, les membres le souhaitant, peuvent y assister.

- La prochaine séance du Conseil aura lieu le 24 juin et se tiendra dans l'ancienne salle communale, au-dessus de l'Auberge. Cette séance débutera à 18h30 et sera suivie d'un repas à l'Auberge.
- Une sortie du Conseil sera organisée et aura certainement lieu l'année prochaine.
- M. H. Mange, futur Président du Conseil, souhaite changer le jour des séances par le mercredi en lieu et place du lundi. M. M. Stern sonde l'assemblée et celle-ci préfère maintenir les lundis. Toutefois, il précise que la décision finale appartiendra au Président du moment.
- Concernant les signatures des rapports des Commissions, tous les noms des membres de la Commission concernée doivent figurer en fin de rapport. Seuls les membres qui approuvent le rapport le signent.
Quant aux absents, excusés, récusés et opposants, le terme adéquat est mentionné à côté de leur nom, mais ne signent pas le rapport.
Les commissionnaires opposés à un rapport n'ont pas l'obligation d'émettre un rapport minoritaire.
Les rapports minoritaires sont uniquement signés par le ou les opposants.

6. Election d'un scrutateur suppléant ECDF

Mme A. Cacioppo est élue.

7. Nomination d'un membre AdF à la Commission de la mobilité

M. E. Baer propose la candidature de M. A. du Pontavice. Celui-ci accepte cette charge.

8. Nomination d'un membre AdF à la Commission des routes

M. E. Baer propose Mme E. Moser et informe qu'elle accepte cette tâche.

9. Préavis no 60/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 212'000.00 TTC concernant divers travaux d'entretien et d'amélioration de notre auberge communale « Les Balances »

M. D. Lehoux, Municipal, présente le préavis et lit les conclusions.

M. C. Stern lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. G. Putman-Cramer lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. A. du Pontavice souhaite savoir si, suite aux travaux, le contrat de gérance sera modifié ? Non, répond M. le Syndic, ces travaux sont des travaux d'entretien courant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec une abstention.

10. Préavis no 61/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 1'349'000.00 TTC concernant les travaux de rénovation des toitures de la salle de gym et production d'électricité par l'installation de cellules photovoltaïques

M. D. Lehoux, Municipal, présente le préavis et lit les conclusions.

M. Ph. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. T. Morisod lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. Galletet demande la parole et pose une série de questions :

- Avons-nous reçu une prestation de l'ECA concernant les dégâts provoqués par la grêle en 2013 ?

M. C. Hermanjat, Chef de service, indique que ces dégâts n'ont pas été constatés à l'époque malheureusement. Toutefois, il n'y aurait eu que peu ou pas de prestation de la part de l'ECA, au vu de la vétusté du toit et la connaissance du défaut de fabrication des tuiles.

- Combien sera facturé le kWh à la Romande Energie et en interne ?

8.6 cts/kWh à la Romande Energie et 20 cts/kWh à l'interne, indique M. C. Hermanjat.

- Pourquoi la subvention de CHF 40'000.00 mentionnée dans le rapport de la Commission de l'énergie n'est pas prise en compte dans le préavis municipal ?

M. C. Hermanjat indique l'éventuelle subvention de CHF 90'000.00 pour l'isolation thermique du toit n'est pas prise en considération dans le calcul du projet, celui-ci est uniquement basé sur les dépenses.

Mme S. Kucharik, Boursière, ajoute que les subventions, considérées comme des participations de tiers, sont déduites du montant final, cependant les préavis se basent toujours sur le coût total des travaux.

M. Galletet fait référence à la subvention de CHF 40'000.00 pour les panneaux solaires, séparée de la subvention de l'isolation thermique de CHF 90'000.00.

M. C. Hermanjat confirme la possibilité d'obtenir cette subvention à ce jour, ce qui n'était pas le cas par le passé, et la Commune va entreprendre les démarches pour l'obtenir. Il s'agit néanmoins d'un montant estimatif, le montant des subventions diminuant régulièrement.

- Pourquoi une durée d'amortissement de 30 ans est-elle prévue pour les panneaux solaires, alors qu'il s'agit d'une installation technique, lui semble-t-il. Il attend d'ailleurs toujours une réponse concernant une question similaire pour le préavis 58/2019 – réfection des installations scéniques de la Salle de spectacles.

M. C. Hermanjat indique que les cellules photovoltaïques sont une installation de bâti et non pas une installation technique, telle que la ventilation ou la sonorisation. La durée de production d'énergie des panneaux est garantie à hauteur de 80 % pendant 25 ans et, passé ce délai, la production continue, mais de manière réduite. Ces panneaux ont une durée de vie de 40 à 50 ans. Toutes les installations techniques qui peuvent s'user, tels que les onduleurs, représentent un montant maximum de CHF 12'000.00 et leur entretien sera intégré dans l'entretien standard du bâtiment.

Concernant la durée d'amortissement du préavis no 58/2019, Mme la Boursière a annoncé la modification de cette durée, laquelle sera soumise aux Conseillers au mois de juin prochain.

M. E. Baer demande la parole. Il adresse ses félicitations à la Commission des finances pour l'étude approfondie du dossier. Il relève la vente à la Romande Energie du surplus d'électricité produit et s'interroge alors de la nécessité d'équiper d'autres bâtiments de panneaux solaires. Ne faut-il pas d'abord optimiser cette première installation ? Il souligne aussi la bonne rentabilité prévue dès la 14^{ème} année et, pour conclure, souhaite obtenir de plus amples informations concernant le mandataire OptimalWay.

M. C. Hermanjat présente en quelques mots le bureau partenaire de ce projet, la société OptimalWay, représentée par M. Filipetto, habitant de Founex et présent ce soir dans le public. Le Chef de service détaille la démarche effectuée conjointement avec cette entreprise pour devenir producteur de courant et pour mettre en relation la production et la consommation.

A terme, le but est la création d'une communauté d'autoconsommation entre les différents bâtiments du centre communal (salle de gym, école, salle de spectacles, ainsi que les logements communaux de la rue des Chapelles) et le préavis présenté ce soir en est la

première étape. Le surplus d'énergie produit sera vendu à la Romande Energie dans un premier temps, mais, lorsque le réseau sera mis en place, l'autoconsommation sera augmentée et les installations seront rentabilisées plus rapidement, termine M. C. Hermanjat.

M. A. du Pontavice signale qu'il est indiqué dans le rapport de la Commission des finances une autoconsommation pour le bâtiment de la salle de gym, ainsi que la vente du surplus d'énergie produite et, à contrario, il est mentionné, dans le rapport de la Commission de l'énergie, une indépendance énergétique de 57.3 % !

M. A. du Pontavice souhaite également savoir s'il existe une possibilité de stocker le surplus d'énergie produit et de différer son utilisation.

M. C. Hermanjat indique que le bâtiment de la salle de gym consomme de l'électricité la nuit et, pour cela, nous allons quand même devoir acheter du courant à la Romande Energie, le surplus de production ne pouvant pas être stocké à l'heure actuelle, trop onéreux et pas écologique. La future étude pour le réseau d'autoconsommation inclura cette notion de stockage, mais il est trop tôt pour l'intégrer dans ce préavis, conclut M.C. Hermanjat.

M. D. Lehoux, Municipal, relève le souhait de notre Commune de réaliser des économies d'énergie et cela demande alors des investissements.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. le Président M. Stern passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

11. Préavis no 62/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 400'000.00 TTC concernant la création d'une place villageoise – abribus à la Grand'Rue 29 – parcelle communale N°67

En préambule, M. D. Lehoux, Municipal, présente le préavis. Il termine en lisant les conclusions.

Mme S. Thuner lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

Mme F. Wargnier lit les conclusions du rapport de la Commission de mobilité.

M. J. Righetti lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. B. Cintas salue le concept de la cabine téléphonique reconvertie en bibliothèque et suggère d'en améliorer l'aspect visuel extérieur, actuellement à l'état brut.

Mme C. Luquiens, Secrétaire municipale, informe l'assemblée que les démarches ont déjà été entreprises et des travaux de peinture sont prévus prochainement, ainsi que l'application d'une image représentant une femme et un enfant en train de lire.

Mme Quiblier Frei demande pourquoi avoir choisi le côté « épicerie » de la chaussée pour cet emplacement, alors que la majorité des gens attendent le bus de l'autre côté.

M. J.-P. Debluë, Municipal, indique que le domaine communal se trouve du côté lac de la rue et qu'en face, il s'agit du domaine privé.

Mme Farine, membre de la Commission des constructions, explique son opposition au projet. Pour elle, les intentions d'utilisation de cette place ne sont pas clairement définies dans ce projet. De plus, il n'est pas nécessaire d'ajouter une fontaine dans le village, encore moins de la mettre à l'abri de la pluie ! Elle aurait préféré que les habitants profitent de cet abri, notamment en y installant du mobilier urbain, termine-t-elle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 10 absentions et 1 opposition.

12. Préavis no 63/2016-2021 - Demande de crédit de CHF 922'000.00 en vue de l'acquisition de la parcelle 881 et d'une partie du DP 1022, de la construction d'un mur de soutènement, de l'étude de la réalisation d'un bâtiment pour le Club Nautique de Founex et d'une extension du bâtiment de la Capitainerie sur la parcelle 881 du Port de Founex, ainsi que de l'étude de variantes pour une plateforme de baignade

M. F. Debluë, Syndic, présente le préavis et lit les conclusions.

Mme C. Muller-Gelissen lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. M. Barbé lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme L. Farine lit les conclusions du rapport de la Commission des sports. M. N. Paquier relève que M. S. Vaucher, Commissionnaire, était excusé lors de la présentation du préavis et non pas absent, comme indiqué dans le rapport.

M. B. Cintas, mandataire, se récuse, ainsi que Mme F. Wargnier, présidente du Club Nautique.

M. Ph. Magnenat demande une précision quant au montant du préavis, des chiffres différents sont indiqués dans les rapports des commissions. Il s'agit bien de CHF 922'000.00 TTC confirme la Municipalité.

M. L. Ferrari est très surpris par la somme importante consacrée aux honoraires d'études par rapport au montant total du préavis.

Mme P. Walsh est également très étonnée par le montant des honoraires !

M. F. Debluë, Syndic, souligne qu'il s'agit d'honoraires pour la totalité du projet. Ces honoraires comprennent les études relatives à la plate-forme de baignade, à la construction du bâtiment du Club Nautique et à l'extension du bâtiment de la Capitainerie. La demande de crédit pour ces constructions suivra, mais ce préavis prévoit déjà les études y relatives. Pour terminer, il énumère tous les intervenants nécessaires à la réalisation du projet global.

M. Ph. Magnenat constate des honoraires pour « l'ingénieur spécialisé en diagnostic amiante » alors qu'il s'agit de constructions nouvelles.

Ces diagnostics sont obligatoires, explique M. C. Hermanjat, en cas de démantèlement de bâtiment, ce qui est le cas pour ce préavis. Le toit de la Capitainerie sera rénové et le socle en béton sur lequel repose le container du Club Nautique sera démonté.

Pourquoi la commune devrait-elle payer pour ces investissements, alors que le bâtiment appartient à la Coopérative du Port ? S'enquiert M. Ph. Magnenat.

La question du financement des travaux de la Capitainerie fera l'objet d'une convention entre la Commune et la Coopérative du Port. Pour l'instant, la répartition des coûts n'est pas encore déterminée, répond M. F. Debluë, Syndic.

Est-il donc sous-entendu qu'une part importante du financement de ce projet sera à la charge de la Coopérative ? Cette question n'ayant jamais trouvé réponse claire lors de la présentation du préavis. L'étude est déjà entièrement à notre charge ! Ajoute M. Ph. Magnenat.

M. le Syndic répond que le préavis qui nous occupe ce soir concerne le financement de l'étude et non pas le financement de l'extension de la Capitainerie. Oui, pour l'instant, nous avançons l'argent pour l'étude et la répartition des coûts sera établie lors du crédit de construction, termine M. F. Debluë.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 5 abstentions.

13. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE : M. Ph. Magnenat résume la séance du 7 mars dernier. Résumé annexé.

AJET : pas de séance

ASCOT : pas de séance

SIED : Mme N. Quiblier Frei résume la séance du 9 avril dernier. Résumé annexé.

M. J.-P. Debluë, Municipal responsable de déchetterie, informe que les barrières d'entrée/sortie du site seront changées prochainement. Il profite pour souligner l'importance de badger à chaque passage de véhicules, ceci pour les statistiques et la répartition des coûts.

Région de Nyon : pas de représentant.

14. Propositions individuelles et divers

M. J. Righetti vient aux nouvelles concernant la vente du terrain du legs Vulliez. L'avis de vente qui sera publié dans la FAO est en cours de préparation chez le notaire, répond M. F. Debluë.

M. A. Suess souhaite un complément d'information concernant l'installation d'antennes 5G sur notre territoire. Existe-t-il un moratoire sur le canton de Vaud et, si oui, devrions-nous attendre la fin de celui-ci avant d'engager une étude ?

Il ne s'agit pas d'un moratoire, explique M. le Syndic. Le terme utilisé par Mme de Quattro est erroné, il s'agit d'une retenue de dossier par le Canton. M. F. Debluë ajoute que ces antennes verront très certainement le jour et la Municipalité veut se préparer à cette réalité, des demandes étant déjà arrivées de Swisscom, Salt et Sunrise. Elle souhaite identifier, avec l'aide d'Urbaplan, les besoins des opérateurs, le nombre d'antennes prévues sur le territoire communal et avoir son mot à dire quant aux emplacements.

Mme C. Muller-Gelissen demande si les riverains des futures antennes seront consultés ? La mise à l'enquête public est obligatoire, indique M. le Syndic, de plus, il y aura vraisemblablement une information publique.

M. Ph. Magnenat demande que la Municipalité informe le voisinage quant à la pose de ces antennes, le sujet est bien trop important pour attendre de la population une consultation de la mise à l'enquête. Il ne faut pas passer le problème « sous le tapis » conclut-il.

M. le Syndic indique que le cahier des charges d'Urbaplan n'est pas encore défini et la communication sera intégrée dans celui-ci. Il termine par dire à nouveau que la mise à l'enquête est un outil d'information pour le voisinage.

M. L. Ferrari vient aux nouvelles quant aux travaux de l'avenue de Bossey.

M. A. Vallotton, Chef de service, mentionne les travaux effectués l'année dernière sur la végétation. La mise à l'enquête est en cours de préparation pour la réfection du chemin. Le fossé d'évacuation des eaux de ruissellement a dû être déporté à l'intérieur d'une parcelle privée et, par conséquent, la création d'une servitude a été nécessaire. Les travaux de réfection seront réalisés par une entreprise forestière spécialisée à l'aide de matériaux perméables, termine M. Vallotton.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président M. Stern lève la séance à 22h10.

Founex, le 6 mai 2019

Le Président

Manuel Stern



La Secrétaire

Carole Orlandi Jeanclaude

Annexes au procès-verbal de la séance du 29 avril 2019

Rapport de séance

DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)

Du 7 mars 2019

Délégués présents : M. Baer, M. Ferrari, M Magnenat, M. Mermoud, Mme Ramer
Mme Thuner, M. Ulmer,
Délégués excusés : M. Veluz.

Nouvelle assermentation pour la Commune de Founex : Mme Pamela Walsh

Lors de la séance du 7 mars 2019 le Conseil intercommunal a accepté les préavis suivants :

1. Préavis 197/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 1'444'000 TTC pour l'équipement d'une unité de traitement des eaux potables supplémentaire dans la station de Balessert avec participation financière (41%) de la REG (Régie des Eaux Gessiennes)

2. Préavis n° 198/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 295'000 TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la station de Balessert.

3. Préavis n° 199/2019 : relatif à une demande de crédit de CHF 245'000 TTC pour le remplacement d'un collecteur du réseau eaux claires sur le Route Suisse entre les chemins des Hutins et de la Crota à Mies

Tous les préavis ont été acceptés à l'unanimité.

Prochaine séance SITSE le 13 juin 2019

Founex, le 27 avril 2019
Philippe Magnenat

Résumé de la séance intercommunale SIED (Service intercommunal pour l'Exploitation de la Déchetterie) du 9 avril 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les commissions de Founex et de Coppet se sont réunies en présence des responsables de chaque commune.

Monsieur Adrien Valloton, Chef de service nous a présenté le Rapport de Gestion et les Comptes 2018.

Suite au vote du conseil communal en juin 2018, des travaux ont été entrepris.

En fin d'année 2018, le toit du hangar a été réparé, le local WC remplacé, le $\frac{3}{4}$ des fosses a été sécurisé.

Le lecteur des cartes d'accès a été changé.

Actuellement il reste l'installation des containers, qui est en cours.

Au niveau des volumes collectés sur le site, le total des tonnages a augmenté de 4%.

Les déchets verts restent le poste le plus important en terme de tonnage, ceux-ci sont conduits à la Compostière de Terre-Sainte afin d'être transformés en compost. Malheureusement on y trouve encore des déchets plastiques.

La vente de produits de récupération a augmenté.

Les comptes 2018 sont clôturés avec une baisse des charges de 32'763.24-CHF par rapport à 2017.

Total des charges est de 657'682.38 réparti au prorata des habitants.

- Pour la Commune de Founex la part s'élève à 360'483.43 CHF.
- Pour la Commune de Coppet la part s'élève 297'198.95 CHF.

Un projet de modification de l'entrée sera présenté dans le futur.

Le Rapport est accepté par les membres de la commission.

Nous tenons à remercier l'équipe du site pour leur travail et leur aide.

Membres de la Commission de Founex

Christa VON WATTENWYL

Nadia QUIBLIER FREI

Rui SILVA MARTINS